
BAPE-20.1

Référence:

20. L'évaluation des impacts

Demande ou Question:

- 20.1 Pourquoi le promoteur n'a pas considéré les variations saisonnières de nombreux paramètres physiques (exemple : profil thermique et vent pour la propagation du son) et biologiques (exemple : mue des canards de mer et des phoques) dans l'étude de l'évaluation des impacts de la construction et de la navigation, puisque l'impact à considérer est celui qui est le plus fort au court d'une année (notion de facteur limitant) ?

Réponse:

Contrairement à ce qui est indiqué dans la question, le promoteur a considéré les variations saisonnières des paramètres physiques et biologiques. Ces informations se trouvent dans l'Étude d'impact sur l'environnement (ÉIE), l'Addenda sur le transport maritime et les études de référence.

À titre d'exemple, voici quelques cas démontrant la considération des variations saisonnières:

- Le tableau 6.2-1 de l'Addenda sur le transport maritime présente le cycle biologique des mammifères marins couramment observés dans l'estuaire du Saint-Laurent (migration, accouplement, gestation, mise bas, etc.).
- Tel que mentionné dans la section 5.4.1.3 de l'ÉIE, le modèle utilisé pour évaluer les niveaux sonores tient compte des données météorologiques : « *Le modèle CadnaA tient aussi compte de l'atténuation du bruit liée aux conditions météorologiques (vent dominant), au couvert de végétation et aux barrières physiques, qu'elles soient naturelles (déterminées par le relief) ou artificielles.* ».
- Le dynamitage aura lieu de janvier à mars c'est-à-dire avant la période de nidification des oiseaux (voir réponse à la question QC-075 du MDDEP).